

Règlement du concours Cadeaux.com

Ce jeu est organisé par La Cuisine d'Eva, en partenariat avec le site « cadeaux.com ». Ce dernier est un site du groupe Interflora.

Néanmoins, La Cuisine d'Eva n'est pas responsable des envois des lots et des aléas des services de transports, ni du service livraison de son partenaire.

Par ailleurs, La Cuisine d'Eva se réserve le droit d'exclure les personnes qui ne respectent pas ce règlement, ou encore les règlements édités sur le blog ou les réseaux sociaux (exemple : triche, ...).

Idem pour ceux ou celles qui profèrent des propos ou qui commettent des actes que nous jugerons malveillants ou contraires aux principes de La Cuisine d'Eva.

Modalités de participation

Les modalités de participations sont aussi définies sur la plateforme qui héberge le concours (blog, Facebook, Instagram, ...). Et elles peuvent varier d'un réseau social à un autre.

Sur Facebook, le concours est réservé aux abonnés de la Page Facebook de La Cuisine d'Eva. Pour valider sa participation, il suffit de commenter le post en indiquant le plat préféré de son père ou de son conjoint.

Sur Instagram, il faut s'abonner au compte de La Cuisine d'Eva, « liker » et commenter le post avec le plat préféré de son père ou de son conjoint.

Néanmoins, il est possible d'augmenter ses chances de gagner au concours en suivant les directives données soit sur le blog, soit sur Facebook, soit sur Instagram.

Par ailleurs, les participants devront faire attention à bien être joignables dans le but de les informer s'ils gagnent le concours, mais aussi afin de pouvoir leur envoyer le(s) cadeau(x).

Date et heure de début et date et heure de fin

Le jeu commence le samedi 06 juin 2020 et se termine le samedi 27 juin 2020 à 21 h 00 min.

Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort.

Date de désignation du gagnant

Le tirage au sort s'effectuera dès la fin du concours et le gagnant sera annoncé dans les jours suivants. Le délai est d'une semaine maximum, sans compter les week-ends et les jours fériés.

Comment se fera l'annonce du gagnant

Le gagnant sera annoncé :

- soit dans le même post qui annonce le concours, mais aussi dans les commentaires en-dessous du post,

- soit sur la page Facebook ou sur le compte Instagram.
- soit sur le blog, dans les commentaires en dessous du concours lui-même.

Concernant le gagnant

Le gagnant devra être joignable, soit sur Facebook, soit sur Instagram, soit par n'importe quel autre moyen.

Il pourrait lui être demandé d'envoyer une photo de lui avec le cadeau et de donner ses impressions. Ces derniers pourront être publiés sur le blog et les réseaux sociaux. Néanmoins, il a le droit d'accepter ou de refuser.

Comment sera envoyé le cadeau et dans quels délais

La récompense sera envoyée par notre partenaire « cadeaux.com ». Le délai de livraison dépendra, par conséquent, de notre sponsor et des services postaux.

Au cas où le gagnant n'est pas joignable

Si le gagnant n'est pas joignable dans un délai raisonnable (2 semaines), un second tirage au sort sera effectué afin de désigner un autre gagnant.

Le lot et sa valeur

Un kit barbecue personnalisable d'une valeur de 49,90 € (valeur au jour du 06/06/2020 sur le site de cadeaux.com).

Limite d'âge et de localisation

Ce concours est réservé aux personnes majeures (de plus de 18 ans) et résidant en France Métropolitaine.

Modalités de coûts et d'obligation d'achat

En participant au concours, le joueur accepte de se conformer au règlement suivant et donc aux conditions imposées par l'organisateur.

Il n'y a aucune obligation d'achat à ce jeu concours.

Droits de modification et d'annulation

La Cuisine d'Eva se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours avant la date de fin.
